



## Comité Social & Economique Central, du 25 et 26 avril 2022

### Politique sociale, de l'emploi et des conditions de travail – Guide sur le télétravail

#### Politique sociale, de l'emploi et des conditions de travail :

Les élus au comité social et économique central ont été informés et consultés sur la politique sociale, de l'emploi et des conditions de travail, qui se décompose en quatre thèmes qui sont ; l'évolution de l'emploi et les qualifications, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les conditions de travail et la formation.

#### **Évolution de l'emploi et les qualifications**

De 2020 à 2021, les effectifs CDI sont passés de 3092 à 3042 pour les ouvriers (-50), de 1608 à 1540 pour les ATAM (-68) et de 2570 à 2510 pour les cadres (+60).

En 2021, il y a eu en recrutement CDI 63 hommes et 18 femmes ouvriers (22% de femmes), 11 hommes et 8 femmes ATAM (42% de femmes), 53 hommes et 31 femmes cadres (37% de femmes). Cela fait un total de 127 hommes et 57 femmes de recrutés en CDI, soit 31% de femmes et 69% d'hommes.

Une carence de jeune de 20 à 24 ans est toujours à déplorer malgré les dernières embauches. Il y a 0,2% de moins de 20 ans, 3,1% de 20 à 24 ans, 3,7% de 25 à 29 ans et 5,9% de 30 à 34 ans. Le plus gros effectif est dans les âges de 40 à 49 ans avec 41,5%, ce qui va forcément engendrer un très grand nombre de départs en retraite sur certaines années à venir.

Pour **Sud Solidaires**, la direction aurait pu réaliser plus d'embauches et en particulier chez les jeunes pour au moins compenser les départs naturels, au lieu de recruter plus d'intérimaires. Il faut noter aussi que la quantité de jeunes en CDI est au plus bas dans l'entreprise. Pour ces raisons, **Sud Solidaires** a voté contre la politique sociale sur l'évolution de l'emploi et des qualifications de Renault Trucks.

#### **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

En 2021, les femmes en CDI représentaient 20,9% de l'effectif total contre 20,6% en 2020 et 21,4% en incluant les CDD. Ces 20,9% se décomposent en 13,5% de femmes ouvrières, 24,3% de femmes ATAM et 27,8% de femmes cadres.

Sur le total des embauches en 2021, il y a eu 31% de femmes en CDI qui ont été recrutées, dont 22% de femmes ouvrières, 42% de femmes ATAM, 37% de femmes cadres. Des efforts ont été réalisés sur les effectifs femmes cette année avec des proportions plus élevées que l'année dernière.

L'écart de rémunération annuel a été amélioré, mais ce sont des moyennes, ce qui n'empêche pas d'avoir des écarts plus importants pour certaines salariées femmes. Chez les cadres, c'est sur les plus de 50 ans qu'il y a des écarts assez importants.

**Sud Solidaires** s'est abstenu sur la politique sociale Renault Trucks sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'indicateur officiel est avec une note de 88%, ce qui est identique à l'année dernière. Des améliorations sont observées sur les écarts de salaire et des augmentations individuelles tout en ayant encore de grosses différences pour certains salariés. A aujourd'hui, les résultats ne sont pas suffisants pour voter positivement sur ce sujet. **Sud Solidaires** demande à la direction générale des efforts supplémentaires sur l'évolution des femmes dans l'entreprise.

## **Les conditions de travail**

Sur l'année 2021, les accidents du travail avec arrêt sont en hausse avec 69 accidents du travail contre 66 en 2020.

Le nombre de maladies professionnelles déclaré en 2021 est de 59 contre 50 en 2020. La cause principale est des problèmes péris-articulaires dues aux gestes et postures de travail avec 49 cas.

Concernant la santé mentale, il y a eu 726 questionnaires de l'observatoire du stress de remplis en 2021 avec une proportion plus importante d'opérateurs (70%).

En termes d'ergonomie, il y a eu plus de 300 opérations de côtes rouges qui ont été supprimées et 50 postes blancs de créés.

**Sud Solidaires** a voté contre la politique sociale de Renault Trucks sur les conditions de travail, car certains accidents ne sont pas déclarés en accident du travail et il y a de plus en plus d'accidents avec arrêt qui sont contestés par les directions de sites. Ces pratiques donnent des données erronées dans le bilan sécurité. Aussi, **Sud Solidaires** fait le constat qu'il y a une faible volonté à trouver ou adapter des postes de travail pour les personnes à restriction médicales, qui la plupart du temps ont été usé par leur travaille dans l'entreprise. Il nous manque aussi les indicateurs intérimaires qui pourtant représentent une quantité importante des travailleurs dans nos usines.

## **La formation**

En 2021, il y a eu 106 535 heures de formation contre 64 592 heures en 2020. Cela se décompose en 34 715 heures pour les ouvriers, 32 351 heures pour les ATAM et 39 469 heures pour les cadres.

Pour **Sud Solidaires**, les formations pour les ouvriers sont en majorité des formations réglementaires obligatoires et encore une fois très peu de formations qualifiantes qui permettraient d'évoluer professionnellement. Pour **Sud Solidaires**, il y a encore un effort pour retrouver le niveau de formation de 2018 qui était de 139 000 heures. Aussi, le nombre de formations pour les femmes est très faible malgré la remarque que notre organisation syndicale a faite l'année dernière. Pour ces raisons, **Sud Solidaires** a voté contre la politique sociale de Renault Trucks sur la partie formation.

## **Guide sur le télétravail**

La direction nous a présenté un guide sur le télétravail en déclarant très clairement qu'elle ne souhaitait pas négocier un accord sur le télétravail, mais voulait le faire par décision unilatérale de l'employeur.

**Sud Solidaires** souhaiterait avoir une négociation sur ce sujet, car il y a plusieurs choses à prendre en compte qui pour notre organisation syndicale doit passer par une négociation, ce qui serait un minimum pour une entreprise qui se dit pour le dialogue social.

Dans ce guide il est indiqué que c'est un maximum de 2 jours de télétravail par semaine sur accord préalable du manager avec une indemnisation de 2,50 Euros par jour en supprimant l'indemnité de transport. Le domicile du salarié devra obligatoirement bénéficier d'une connexion internet haut débit. Le télétravail devra s'effectuer obligatoirement au domicile du salarié, sauf par exception sur accord du manager. La charge de travail à domicile devra correspondre à la charge de travail effectué lorsque le salarié travaille dans les locaux de l'entreprise.

**Sud Solidaires** n'a pas pris part au vote sur ce guide du télétravail et demande à la direction de s'orienter sur un accord où les organisations syndicales pourront partager sur chaque item et faire des propositions en lien avec les besoins des salariés susceptibles de faire du télétravail.